

Grenoble, le 13 juin 2016

Communiqué de presse

Etude CNAF sur les gestionnaires de crèche

## Les crèches associatives sont plus performantes

La CNAF vient de publier une **étude** sur le coût de fonctionnement des crèches[1]. Elle démontre que le modèle de gestion des crèches par les associations est à la fois économe, compétitif et qualitatif avec une part du budget plus importante consacrée à leurs personnels.

### Un coût de fonctionnement inférieur au public et 20 % inférieur au privé lucratif

Ainsi l'étude indique que le statut juridique (association, entreprise privée lucrative, secteur public) est « le principal facteur explicatif des écarts de coûts entre crèches ». Alors que le prix de revient moyen pour une heure réalisée est de 11,54 € pour une entreprise privée, de 10,64 € pour le secteur public, il n'est que de 9,25 € pour un gestionnaire associatif. Ce coût de fonctionnement inférieur de 20 % par rapport à une entreprise privée lucrative correspond, pour un établissement de 20 places, à un écart de budget annuel de plus de 80.000€.

### Une importante part du budget consacrée à la qualité de l'accueil

Les associations consacrent une part plus importante du budget aux charges de personnels que le privé lucratif. Ainsi c'est près de 74 % du budget d'une association qui est consacré aux personnels qui s'occupent des enfants alors que dans une entreprise privée lucrative ce ratio n'est plus que de 56 %.

### L'associatif : 2e opérateur et 1er partenaire des collectivités territoriales

En 2012, l'associatif gère 32 % des EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) derrière les collectivités territoriales (61 %) mais très largement au-dessus du secteur privé lucratif (5,6 %)[2]. Ce sont les associations qui gèrent la plus grande diversité d'EAJE (crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants et micro-crèches) avec une large répartition géographique, qui ne se déploie pas uniquement dans les communes aisées. L'associatif contribue à la création de places nouvelles, en créant 1 place nouvelle sur 5 en 2013[3], à la mixité sociale et à l'équité territoriale.

D'ores et déjà reconnu pour ses valeurs, son engagement pour l'éducation de tous les enfants et pour le développement social des territoires, le secteur associatif démontre aussi qu'il est le partenaire le plus compétitif économiquement et socialement pour les élus et décideurs publics. Au-delà de l'associatif, c'est l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire de la petite enfance qui est ainsi valorisé.

[1] l'e-essentiel n°163-2016 <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Co%C3%BBt%20fonctionnement%20EAJE.pdf>

[2] (Sources : CNAF, DSER, MTEAJE).

[3] (Sources : Observatoire de la petite enfance)

**Contact Presse** • Marie Catrice au 04.76.85.13.23 • [mcatrice@udaf38.fr](mailto:mcatrice@udaf38.fr)

Retrouvez tous nos communiqués sur <http://udaf38.fr/carre-presse>

**L'Udaf de l'Isère en bref** • [www.udaf38.fr](http://www.udaf38.fr) • 2 rue de Belgrade 38000 Grenoble

L'Union départementale des associations familiales est l'institution départementale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire isérois. Elle est constituée de 200 associations familiales et propose des services aux familles.